NATIONS UNIES

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.16 7 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 16e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 1988, à 10 heures

Président : (Argentine) M. CAPUTO

puis M. BORG OLIVIER (Malte)

(Vice-président)

M. BRANCO (Sao Tomé-et-Principe)

(Vice-président)

Allocution de S. E. le général Moussa Traoré, Président de la République du Mali Débat général [9J (suite)

<u>Déclarations</u> de:

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

M. Hameed (Sri Lanka)

M. Varkonyi (Hongrie)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ALLOCUTION DE S. E. LE GENERAL MOUSSA TRAORE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Le <u>President</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale entendra tout d'abord l'allocution du Président de la République du Mali.

<u>Le général Moussa Traoré, Président</u> <u>de la République du Mali, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.</u>

Le <u>PRESIDENT</u> (interp"étation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de so"haiter la bien unue aux Nations Unies au Président de la République populaire du Mali et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le <u>Président TRAORE</u>: Monsieur le Président, j'ai plaisir à saluer cette auguste assemblée, au nom de l'Organisation de l'unité africaine et au nom de la République du Mali.

Il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations, à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vos qualités personnelles et la riche expérience qui vous ont valu la confiance de l'Assemblée générale sont garantes du succès des travaux de cette session.

Je saisis l'occasion pour adresser mes vives félicitations à votre distingué prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la quarante-deux lème session.

Qu'il me soit permis de témoigner toute notre considération au Secrétaire général, S. E. M. Javier pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables en faveur du rayonnement des idéaux des Nations Unies et pour ses courageuses initiatives en vue, d'une past, d'améliorer la performance de l'Organisation des Nations Unies et, d'autre part, de trouver des solutions adéquates à certains problèmes politiques et économiques qui secouent l'humanité.

Le prix Nobel de la paix qui vient d'être décerné aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies, est une illustration de la pertinence des idéaux de notre organisation et une reconnaissance de ses mérites.

L'Organisation des Nations Unies est l'incarnation de notre volonté commune d'unir nos forces et d'harmoniser nos efforts, pour concrétiser l'aspiration profonde des hommes à la paix, à la liberté et au mieux-être.

La Charte des Nations Unies contient les règles de comportement qui doivent nous permettre d'atteindre cet idéal, à savoir: le non-recours à la force; le bon voisinage; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats; le respect des droits fondamentaux de l'homme; la solidarité et l'entraide entre les peuples.

Un rapide regard sur le paysage international nous révèle que nous sommes encore loin de cet idéal. La Charte des Nations Unies est constamment violée. Les foyers de tension et les guerres persistent sur la planète. La misère matérielle, morale et intellectuelle continue d'accabler des millions d'hommes dans le monde.

Les droits fondamentaux de l'homme sont encore bafoués du fait du colonialisme et du racisme.

La violation la plus flagrante de la Charte des Nations Unies a lieu dans la partie australe de l'Afrique.

En Afrique du Sud, en effet, ce sont 21 millions de Noirs, représentant la majorité écrasante de la population, qui se voient refuser les droits les plus élémentaires par une minorité blanche.

Traités en étrangers dans leur propre pays, 15 millions d'entre eux sont parqués dans les hantoustans, ces réserves où l'aridité des sols n'a d'égal que la rigueur du climat. Pour les maintenir dans un état d'assujettissement, une avalanche d'actes de répression sauvage s'abat sur eux tous les jours. Voilà ce que signifie <u>l'apartheid</u>, une politique de haine et de négation de la dignité humaine.

Excédée par la répression barbare, la communauté noire dans son ensemble s'est révoltée. Elle n'a plus peur de mourir; elle affronte les mains nues une police et une armée des plus équipées du monde.

Prise de panique, la minorité raciste de Pretoria a décrété l'état d'urgence, et a intensifié la répression, multipliant les tortures, les arrestations, les déportations et les assassinats.

Malgré tout, la population noire poursuit sa lutte.

La résistance héroïque des Noirs d'Afrique du Sud face à l'armada des racistes de Pretoria confirme - on ne peut mieux - qu'un peuple qui lutte pour sa liberté est un peuple invincible.

Il reste que la cristallisation des antagonismes en Afrique du Sud crée une situation qui auqure d'un bain de sang aux dimensions effroyables, qu'il convient de prévenir dans l'intérêt de tous les Sud-Africains.

A cet égard, le régime minoritaire de Pretoria devrait, d'une part, se garder de toute action susceptible d'envenimer cette situation explosive et, d'autre part, prendre dans l'immédiat les mesures suivantes qui s'imposent: la levée de l'état d'urgence; la libération de tous les prisonnique politiques dont Nelson Mandela; et la mise en oeuvre des processus de démocratisation devant aboutir à une société multiraciale et égalitaire en Afrique du Sud.

Je voudrais saisir cette occasion solennelle pour inviter les Etats qui sont en mesure de faire entendre raison au gouvernement de Pretoria, à user de leur influence pour l'amener à appliquer la résolution 615 (1988) du Conseil de sécurité, qui demande de surseoir aux exécutions des -Six de Sharpeville-, et de commuer les peines de mort prononcées contre eux.

Le gouvernement raciste de Pretoria mène la politique de répression aveugle, la même politique inhumaine en Namibie qu'elle occupe illégalement depuis plus de 40 ans.

La Namibie est le seul territoire sous mandat auquel il n'a pas été appliqué les dispositions pertinentes de la Charte relative à la liberté des peuples.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté un nombre impressionnant de résolutions et décisions, dont l'application s'est constament heurtée à l'intransigeance du Gouvernement de Pretoria. Le cas le plus notoire est la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'Organisation de l'unité africaine suit avec un intérêt particulier les démarches diplomatiques en cours, visant à trouver une solution définiëive à la question de Namibie.

L'Organisation de l'unité africaine soutient tout effort sincère dont l'objectif est de permettre au peuple namihien de recouvrer son indépendance, et d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique australe.

En août dernier, la communauté internationale s'est penchée - dans le cadre de la Conférence d'Oslo - sur une des tragédies enqendrées par la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Il s'agit de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe. Cette conférence a adopté un plan d'action ayant pour but d'apporter assistance aux populations et pays affectés de l'Afrique australe, et d'instaurer une paix durable dans la région. Nous espérons que la présente session fera sien ce plan d'action.

C'est le lieu d'exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale, pour la marque de solidarité qu'elle a témoignée à l'Afrique lors de cette conférence internationale.

Je voudrais par la même occasion lancer un appel à la communauté internationale, pour qu'elle s'engage dans la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Le continent africain connaît d'autres situations conflictuelles, dont la question du Sahara occidental et le différend Tchad/Libye.

Au Sahara occidental, la situation connaît une évolution appréciable. Avec la normalisation des rapports entre les Etats de la sous-région, nous espérons que les efforts déjà déployés et ceux qui seront entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine aboutiront - dans un avenir que nous souhaitons proche - à l'organisation dans ce territoire d'un référendum d'autodétermination régulier, libre et général.

S'agissant du différend Tchad/Libye, une nouvelle dynamique a été heureusement imprimée au processus de paix élaboré par le Comité <u>ad hoc</u> de l'Organisation de l'unité africaine, à la suite des importantes initiatives annoncées par le colonel Moammar Kadhafi, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation continentale, ainsi que des réactions éminemment positives du Président Hissene Habre, face à la situation.

Au Moyen-Orient, le soulèvement populaire spontané et continu des populations palestiniennes dans les territoires occupés pour mettre fin à l'occupation israélienne, atteste que le fait palestinien est une réalité incontestable.

Aucune paix durable ne pourra être instaurée dans cette région sans le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux inaliénables. L'Organisation de l'unité africaine est convaincue que la solution de la crise du Moyen-Orlent passe par la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul et légitime représentant du peuple palestinien.

A propos du conflit du Golfe, nous nous réjouissons du couronnement des efforts, tant du Secrétaire général des Nations Unies que de toutes les autres bonnes volontés, qui se sont traduits par l'acceptation, par l'Iran et l'Iraq, d'un cessez-le-feu, mettant ainsi fin à huit ans de guerre fratricide.

Il est également heureux de relever les importants progrès dans la recherche d'une solution au problème afghan, après la signature à Genève des Accords du 14 avril dernier.

En Asie, nous espérons que le problème du Rampuchea trouvera bientôt une solution négociée durable et que la reprise des pourparlers entre le Nord et le Sud de la péninsule Coréenne connaîtra un aboutissement heureux. A cet égard, la proposition de la convocation d'une conférence conjointe Nord-Sud pour la paix et la réunification pacifique et indépendante de la Corée mérite l'attention et l'appui de la communauté internationale.

En Amérique centrale, nous encourageons le Groupe d'appui à poursuivre les efforts visant à instaurer un climat de paix, et de concorde dans la région.

Face à la menace de l'anéantissement nucléaire qui pèse sur le monde, la tâche la plus urgente pour l'humanité est de promouvoir le désarmement nucléaire. Il n'y a pas de peuple qui ne soit conscient de cet impératif. C'est pourquoi la communauté internationale tout entière s'est félicitée de la signature, le 8 décembre 1987, de l'Accord sur l'élimination des missiles à moyenne portée et à portée intermédiaire.

Il ne saurait y avoir de progrès véritable dans le processus du désarmement aussi longtemps que le monde vivra dans une ambiance de guerre froide. Cette vérlté fondamentale a été mise en évidence par la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui, faute de consensus sur les questions essentielles, n'a pu adopter un document final.

Désormais, seule la traduction dans les faits de notre solidarité de destin nous permettra de résoudre cette contradiction, qui consiste à enqloutir chaque année 1 000 milliards de dollars dans la fabrication d'engins de mort, alors qu'une fraction seulement de cette somme pourrait faire de notre planète une terre de prospérité pour des millions d'hommes qui, aujourd'hui, souffrent de la maladie, de la faim, de la soif et de l'ignorance.

L'Organisation de l'unité africaine, pour sa part, a adopté, dès sa première session ordinaire tenue au Caire en juin 1964, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Cette décision a été réaffirmée par plusieurs résolutions de l'organisation continentale. Mais, alors que les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine se sont résolument engagés à exclure l'arme nucléaire du continent, le régime raciste de Pretoria s'est lancé quant à lui dans une course effrénée à l'armement nucléaire. L'acquisition par les tenants de l'apartheid d'une force de frappe nucléaire compromettrait dangereusement la sécurité sur notre continent. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures efficaces pour faire respecter la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Un autre facteur qui menace la sécurité de l'Afrique est le déversement sur notre continent de déchets industriels toxiques. Cet acte, qui constitue un crime contre les populations africaines, est un outrage à la morale internationale. Nous espérons que ce point, dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour, fera l'objet de débats sérieux à l'issue desquels des mesures vigoureuses seront prises, afin de mettre nos jeunes pays à l'abri des graves dangers que représentent les résidus du développement des pays industrialisés.

Dès sa naissance, l'Organisation de l'unité africaine a inscrit dans sa charte la volonté de ses Etats membres de coordonner et d'harmoniser leur politique culturelle. Ce choix s'est traduit de manière éclatante par l'adoption d'une charte culturelle de l'Afrique, dans laquelle nous affirmons que la culture africaine constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de réaliser un développement socio-économique harmonieux en sauvequardant nos grandes vertus. La culture africaine reste en effet la source intarissable de notre force et de notre résistance. Elle n'a de signification véritable que lorsqu'elle participe à notre combat de libération politique, économique et sociale, à notre combat pour le développement. L'heure est venue pour la communauté internationale de saisir le sens et la portée de cette conception du développement, fondée sur des valeurs autres que la seule croissance quantitative et matérielle.

Il Y a de cela quelques années, nous appelions de tous nos voeux la proclamation d'une Décennie du développement culture l. Satisfaction nous a été donnée par la quarante et unième session de cette auguste assemblée. A présent, il nous faut agir pour que cette décennie n'en soit pas une de plus, sans produire les effets attendus.

Au début des années 70, l'objectif de "La santé pour tous en l'an 2000" avait été retenu par l'Assemblée générale de l'Organisatiol'\ mondiale de la santé. Cet objectif ambitieux était louable et à la portée de l'humanité. Les résultats des actions entreprises par les Etats africains sont importants, mais il reste beaucoup à faire. Aussi, pour accélérer le processus de développement des soins de santé primaires et répondre au rendez-vous de l'an 2000, une nouvelle approche, connue sous l'appellation d'"Initiative de Bamako", a été définie lors du trente-septième Comité des ministres africains de la santé, tenu à Bamako en septembre 1987, et adoptée par les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine en mai dernier. Il s'agit d'une stratégie africaine qui se situe dans un contexte de crise économique généralisée et qui fait appel à un engagement effectif des populations dans la définition et la prise en charge de leurs propres problèmes de santé. Je voudrais, au nom des femmes et des enfants d'Afrique, lancer un vibrant appel à la communauté internationale pour un appui financier, matériel et technique à cette initiative audacieuse, dont l'impact sera du plus grand profit pour l'humanité entière.

La situation économique internationale est toujours préoccupante. La crise frappe surtout les pays en développement. L'Afrique est le continent le plus touché. Face à cette situation, les pays africains, résolument engagés, se sont mobilisés pour la recherche des voies et moyens les plus appropriés pour sortir Ce la crise. C'est ainsi que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont adopté un Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, qui a pour objectif de jeter les bases d'une croissance régulière et d'un développement autocentré et auto-entretenu, aux niveaux natiJnal et continental.

Le Programme a fait l'objet d'un examen spécial par la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'issue de laquelle a été adopté le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour la période 1986-1990. La présente session nous offre l'occasion d'examiner la mise en oeuvre de ce programme durant les deux années écoulées, et d'évaluer les efforts à entreprendre en vue de sa totale réalisation.

Les pays africains, conformément à l'engagement auquel ils ont souscrit dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, ont élaboré d'importants programmes de réforme économique et d'ajustement structurel.

Dans leurs plans de développement économique et social, la majorité des Etats africains ont réservé la priorité absolue au développement agricole, à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des niveaux de productivité et de production agricOle, donc à l'autosuffisance alimentaire. Les pays africains ont également engagé des réformes dans les secteurs d'appui à l'agriculture à savoir l'agro-industrie, le commerce, les finances, les transports, les communications. Malgré tous ces efforts appréciables, la production agricole n'a pas connu l'accroissement escompté.

Les taux de croissance enregistrés durant la période 1985-1986 pour l'ensemble du continent africain, étaient largement en deçà de ceux de la période 1984-1985. En 1987, la situation ne s'est guère améliorée. En ce qui concerne tout particulièrement les transports et les communications, les actions ont porté en particulier sur les projets visant à accélérer la mise en oeuvre de la Décennie des transports et des communications pour l'Afrique, 1978-1988.

L'évaluation de cette décennie qui vient d'être effectuée, a montré que les objectifs visant l'intégration physique du continent, n'ont pas été entièrement atteints, du fait de l'insuffisance des ressources.

Compte tenu de cette situation, les gouvernements africains, en vue de parachever ce qui a été amorcé pendant la première Décennie, ont proposé à la communauté internationale le lancement d'une deuxième Décennie des transports et des communications pour l'Afrique pour la période 1991-2000. Il est souhaitable que cette proposition soit adoptée par tous, et que le développement de l'Afrique soit un tremplin pour un contrat de solidarité internationale.

S'agissant du commerce et des finances, des actions ont été menées pour offrir des prix rémunérateurs aux produits agricoles. Nombre de pays africains octroient maintenant des prix minima garantis aux producteurs, pour les produits vivriers et la plupart des produits agricoles d'exportation. De même, des actions concrètes ont été entreprises pour identifier et éliminer les obstacles à l'expansion du commerce.

Un autre domaine prioritaire du Programme des Nations Unies est la lutte contre la sécheresse et la désertification. Pour arrêter ces phénomènes qui ont créé sur notre continent un déséquilibre profond entre l'homme, les cultures, le cheptel et l'environnement naturel, il est indispensable de recourir à des technologies appropriées, qu'aucun de nos pays ne peut maîtriser individuellement. Par ailleurs, beaucoup de pays africains, déjà victimes de la sécheresse, ont été frappés ces deux dernières années par des fléaux dont l'invasion des criquets. Des opérations - avec l'assistance internationale - ont été menées pour combattre ces déprédateurs. Malgré tout, dans plusieurs parties du continent, d'importants essaims de ces criquets - dont la reproduction a été favorisée par une saison de pluies exceptionnelle - continuent à représenter une menace sérieuse pour les récoltes futures. Il est souhaitable que la communauté internationale poursuive et intensifie son assistance à l'Afrique dans son combat contre ce fléau.

Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la communauté internationale s'est engagée à apporter à l'Afrique les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

Durant la période 1986-1988, force nous est de constater qu'en dépit de certains efforts de la communauté internationale, les flux financiers en direction de l'Afrique ont été nettement insuffisants. L'aide publique a connu une baisse sans précédent. L'environnement économique international n'a pas connu les améliorations escomptées.

Ainsi, en l'absence de mesures concrètes et opportunes pour soutenir les efforts déployés par les Etats africains pour la relance de leurs économies, les résultats enregistrés par le commerce extérieur africain durant les deux premières années de la mise en oeuvre du programme des Nations Unies, ont été décevants. La baisse des recettes d'exportation a obligé la plupart des pays africains à réduire leurs importations et, notamment, celle des facteurs de production indispensables

aux projets de développement. Le problème de la dette extérieure demeure Un sujet de très grande préoccupation.

L'on se souvient qu'à la fin de 1987, l'Organisation de l'unité africaine avait jugé nécessaire de convoquer une conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement, pour examiner ce brûlant problème. A l'issue de cette conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba, une déclaration a été adoptée, reflétant la position commune de l'Afrique. Ce document retrace l'évolution, l'ampleur, la structure et les conséquences économiques de la dette extérieure du continent; il définit une stratégie visant à réduire le poids de la dette africaine.

La COnférence a exprimé le souhait que les pays et institutions créanciers de l'Afrique prennent des mesures concrètes, pour alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique. Elle a en outre demandé à la communauté internationale de prendre en considération la volonté clairement exprimée par l'Afrique de convoquer une COnférence internationale sur la dette extérieure. Cette conférence internationale devra favoriser l'instauration d'un dialogue constructif sur la base des propositions énoncées dans la position commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique.

Je voudrais réaffirmer ici que les pays africains tiennent à honorer les engagements pris au titre de la dette, et insister pour que nos créanciers répondent à notre volonté de concertation, pour des relations plus harmonieuses.

Dans la recherche de solutions aux problèmes économiques de l'Afrique, il importe de prendre conscience de la corrélation entre les facteurs tels que les flux financiers, les niveaux des cours des produits de base, et la dette extérieure. Aussi, est-il impérieux d'adopter des mesures intégrées, pour renverser la tendance actuelle qui fait du continent africain un exportateur net de capitaux.

Afin de permettre à nos pays de maintenir un taux d'importation répondant aux besoins de redressement économique et de développement, les flux de ressources vers l'Afrique doivent - selon les estimations de la COlillission économique pour l'Afrique - augmenter de façon importante, pour atteindre 29,7 milliards de dollars des Etats-Unis en 1990.

Je saisis l'occasion qui m'est ainsi offerte, pour saluer les initiatives des pays membres du comité d'aide au développement tendant à annuler une partie de la dette des pays africains. La communauté internationale peut et doit faire mieux.

Le Président Traoré

Elle doit en particulier faire preuve d'une volonté politique nécessaire, pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, résolutions relatives à l'allégement du poids de la dette extêrieure et du transfert des ressources.

Tout en reconnaissant qu'il lui incombe la responsabilité principale de son développement, l'Afrique est consciente que son destin est étroitement lié à celui du reste du monde.

C'est dans cet esprit d'interdépendance que je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse effectivement un soutien adéquat aux efforts que déploie l'Afrique pour son redressement économique.

L'année 1988 marque le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans quelques semaines, nous allons célébrer cet événement historique qui marque une étape significative d'une marche exaltante vers ce grand idéal que nous propose la Charte des Nations Unies et qui proclame notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites.

Ce quarantième anniversaire sera donc une occasion privilégiée pour renouveler notre confiance et notre adhésion à cet idéal commun, pour réaffirmer notre ferme àétermination d'encourager et d'assurer le respect universel des droits de l'homme.

Quarante années après l'adoption de cette déclaration, il est temps et grand temps d'orienter la communauté internationale vers de nouvelles perspectives visant à créer un environnement favorable à la libération et à l'épanouissement de l'homme.

La mission que nous assigne la Charte des Nations Unies, c'est de bâtir un avenir radieux pour tous les peuples et pour tous les hommes : un avenir de paix, de concorde et de coopération.

Dans la marche en avant des Nations Unies vers cet objectif, je puis assurer l'Assemblée de la totale disponibilité et de l'engagement sans réserve de l'Afrique et des peuples africains.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mali de l'importante déclaration gu'il vient de pronconcer.

<u>Le général Moussa Traoré, Président de la République du Mali, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.</u>

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. TALHI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la

présidence de cette session. Je suis persuadé que votre expérience et votre compétence nous permettront, d'obtenir les meilleurs résultats. Notre plaisir de vous voir élu est d'autant plus grand que vous appartenez à un pavs ami qui entretient des relations solides avec le mien. Tout en vous souhaitant plein succès dans votre tâche difficile, je tiens à vous assurer que ma délégation entend collaborer étroitement avec vous afin de contribuer au succès de cette session.

Je voudrais également profiter de cette œcasion œur exprimer nos félicitations et notre gratitude à M. Peter Florin pour la compétence et l'habileté dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la quarante-deuxième session.

Nous désirons aussi rendre hommaqe à M. Javier pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies, qui a déployé tant d'efforts pour renforcer le rôle de l'Organisation et qui a joué un rôle éminent dans les initiatives internationales visant à résoudre certaines des questions politiques les plus complexes.

L'Assemblée générale se réunit pour sa quarante-troisième session à un moment où le monde est accablé de crises et que de nouveaux conflits s'ajoutent aux anciens. Grâce aux activités de notre organisation nous avons pu voir certains signes positifs et une certaine évolution qui nous permettent d'espérer une véritable détente dans les relations internationales.

En dépit de cet optimisme nous devons reconnaître au niveau de notre organisation que sa capacité actuelle souffre de nombreuses limitations du fait de pressions exercées par certains Etats. Par conséquent, il nous appartient à tous d'appuyer l'existence et le maintien de cette organisation. Nous devons tous aPPUyer ses nobles objectifs parce que nous sommes convaincus qu'elle demeure toujours la seule instance grâce à laquelle les espoirs de paix des peuples ainsi que la paix et la sécurité internationales peuvent être réalisés.

Nous vivons à une époque où l'inquiétude du moment se lie à l'espoir de demain. La poursuite, la viabilité de l'Organisation et son succès dans le maintien d'un minimum d'efficacité et d'indépendance sont, en dépit des difficultés et des complots qui ont émaillé son existence, de bon augure et justifient notre optimisme.

Par ailleurs, la persistance du colonialisme et de <u>l'apartheid</u> en Palestine et en Afrique du Sud, de l'exploitation, de l'oppression, de la domination, de l'hégémonie et de l'occupation sont encore des causes d'inqJiétude et d'appréhension. Pire encore, la pauvreté, la faim, le sous-développement et l'analphabétisme ont été une source de souffrances pour la majorité des êtres humains. Les cris des opprimés, des torturés, des déplacés résonnent en un torrent d'imprécations contre les impérialistes, les racistes, les opportunistes et les marchands de canon. Le fait que certains régimes établis sur l'occupation, l'usurpation, le génocide et <u>l'apartheid</u> ont une place dans la communauté du monde d'aujourd'hui montre clairement que certaines puissances traitent la Charte de cette organisation avec mépris. En outre, ces régimes bénéficient d'appuis politiques et matériels illimités de la part de certaines superpuissances.

Il ne fait aucun doute que des succès historiques importants ont été accomplis au cours de l'existence de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation et de la résistance au fascisme et au racisme, mais les foyers de tension pullulent encore dans de nombreuses régions du monde. De nouvelles guerres et de nouveaux conflits ont éclaté, la liberté et la souveraineté de nombreux Etats ont été menacées et de nombreux peuples ont été victimes du fléau de l'occupation, de l'injustice, de l'hégémonie et de la dépendance.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Un regard rapide porté sur la situation internationale actuelle et sur l'ordre du jour de cette session montre que ce qui a été accompli jusqu'à présent ne suffit pas et que ce qu'il faut faire exige la volonté collective internationale pour examiner de façon efficace les préjugés de ceux, peu nombreux d'ailleurs, qui refusent de défendre les principes de justice et de paix, c'est-à-dire les impérialistes qui adoptent une politique de force, de menace, d'hégémonie et de terrorisme pour aboutir à leur propre fin en utilisant tous les moyens illégaux tels que la guerre, le terrorisme, l'ingérence dans les affaires internes des Etats, l'invasion, l'agression, l'occupation et le blocus économique.

Un grand nombre d'Etats représentés ici ont été victimes de ces pratiques. Permettez-moi de vous rappeler l'aqression barbare caractérisée que les Etats-Unis d'Amérique ont perpétrée contre mon pays au printemps 1986. Cette agression a été condamnée par l'opinion publique mondiale à ce moment-là et par l'Assemblée à l'unanimité dans sa résolution 41/38 du 20 décembre 1986 qui reconnaissait le droit de notre peuple de percevoir des indemnités appropriées pour les grandes pertes encourues.

Je suis très heureux de féliciter depuis cette tribune tous les Etats qui sont coauteurs de cette résolution ou qui s'y sont déclarés favorables. Nous pensons que leur attitude positive et honorable non seulement affermit notre position légitime mais représente également une victoire pour les principes de la justice, de la morale et de la paix qui sont énoncés dans la Charte de notre organisation.

Etant donné que l'attaque américaine contre la Libye est un point inscrit à l'ordre du jour de cette session, nous lançons un appel à tous les Etats épris de paix de réitérer leur condamnation de cette agression et d'appuyer les revendications légitimes de notre peuple pour qu'il obtienne des indemnités immédiates et appropriées pour les pertes humaines et matérielles encourues.

A cet égard, nous voudrions souligner que cette attaque ne devrait pas être considérée comme une affaire purement libyenne car elle affecte toute la communauté internationale étant donné qu'elle porte préjudice à l'esprit et: aux principes de la Charte des Nations Unies. Si la Libye a été victime de cette agression elle n'a pas été la première et ne sera pas la dernière. Cette agression est un maillon dans la chaîne des pratiques américaines persistantes dont sont victimes les peuples qui luttent pour leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté. C'est également un élément de la stratégie impérialiste que nous venons d'évoquer.

Elle fait également partie de la démarche de la politique étranqère des Etats-Unis d'Amérique. Ce qui se déroule en Amérique centrale où les peuples de Panama et du Nicaragua sont victimes des pires chantages et des pires menaces, constitue une preuve irréfutable de la véritable nature de cette attitude oppressive et tyrannique.

Le rôle de l'Organisation ne peut être véritablement renforcé que si l'on révise certaines dispositions de la Charte qui ont paralysé certains des orqanes principaux chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certaines de ces dispositions ne se sont pas adaptées aux mutations mondiales profondes qui ont eu lieu depuis 1945. La situation internationale en 1945 était tout à fait différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le Comité spécial sur la Charte des Nations Unies et le renforcement du rôle de l'Organisation devrait être conscient de ce fait. Ses recommandations devraient être suffisamment audacieuses lorsqu'il s'agit des dispositions dont l'application a entravé le rôle le plus important de l'Organisation.

Nous voulons parler en particulier du droit de veto dont bénéficie un petit nombre d'Etats et que certains d'entre eux ont exploité pour encourager l'agression, l'occupation, l'invasion et le terrorisme. Mon pays a pris l'initiative de demander un examen approndi de ce privilège et réaffirme sa position. Il exhorte tous les Etats membres pour qu'ils examinent cette question objectivement.

La question du peuple arabe de Palestine est au premier rang des préoccupations de mon pays. Il s'agit de tout un peuple qui a été déplacé, usurpé et chassé de sa terre et qui continue d'être victime des pires formes de discrimination, d'oppression, de torture et de génocide infligées par un groupe qui est organisé, financé, armé et appuyé politiquement.

Nous partageons la conviction du peuple palestinien et de toutes les nations éprises de paix que la principale question aujourd'hui est celle du progrès et de la paix. Mais on ne peut résoudre cette question sans liberté ni justice. Il ne saurait y avoir de progrès sans liberté ni de paix sans justice.

Comment peut-on penser au progrès et à la paix dans le monde lorsque les Etats les plus grands n'hésitent pas à financer l'extermination systématique d'un petit peuple afin d'implanter un peuple étranger sur sa terre, dans ses champs et ses maisons?

Ces dernières 40 années, l'Assemblée, le Conseil àe sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont adopté des centaines de résolutions par lesquelles ils ont reconnu le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien de retourner dans son pays et d'exercer son droit à l'autodétermination. En dépit de cette reconnaissance internationale confirmée, le peuple arabe de Palestine est toujours privé de tous ses droits humains et politiques du fait de l'entêtement et de l'arrogance de l'entité sioniste raciste occupante et de ceux qui ont créé et encouragé celle-ci, au mépris de toutes les valeurs et en violation flagrante de tous les instruments.

La persistance des Etats-Unis, en particulier, à fournir un appui illimité au régime raciste est la principale raison pour laquelle le peuple palestinien continue de souffrir.

Les Etats-Unis, qui sont membre permanent du Conseil de sécurité et qui, à ce titre, devraient donner l'exemple pour ce qui est d'établir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, sont ceux-là mêmes qui protègent l'entité sioniste et défendent son appartenance à l'Organisation tout en sachant bien que celle-ci défend l'agression, l'occupation et le mensonge. Par conséquent, à notre avis, il s'agit là de l'obstacle principal, voire du seul obstacle, auquel se heurtent les efforts internationaux destinés à trouver une solution juste à la question palestinienne.

Il ne faudrait pas considérer la patience du peuple arabe palestinien ni celle du peuple arabe dans son ensemble comme indiquant que, progressivement, ils reconnaissent ce fait accompli ou s'y soumettent ou encore qu'ils ont oublié 40 années d'injustice et d'oppression. Les peuples ont la mémoire longue, et le mensonge est destiné à disparaître, aussi longtemps qu'il ait pu durer. Allah, le Tout-Puissant, dit dans le saint Coran :

"••• Par ses paroles, cependant, Dieu efface le faux et avère le vrai ••• ".

(SOurate, 42:24)

Digitized by Dag Hammarskiöld Library

Le TOut-Puissant dit aussi :

-Non mais nous lançons sur le faux le droit, qui lui écrase la tête, et le voilà qui s'en va.- (Sourate, 21:18)

Nous avons vu le mensonge armé jusqu'aux dents des armes les plus modernes et les plus dévastatrices ébranlé sous les coups du peuple palestinien désarmé ne disposant pour toute arme que des pierres de sa terre, couvertes de son sang et mêlé aux os de ses enfants et de ses femmes. C'est comme si ces pierres, longtemps victimes de l'injustice de l'usurpateur, avaient acquis la force de bombes et de missiles, et comme si leurs atomes étaient devenus vivants. Ainsi, le soulèvement de ce peuple courageux montre que les actes parlent plus fort que les paroles. Il souligne également que le droit dote le faible d'une puissance que la technique de l'injustice ne peut maîtriser. Un poète arabe a dit

"La justice aux mains des justes s'élève telle une épée brandie.

Quels que soient les mensonges utilisés pour la ternir, elle finit toujours par briller avec éclat."

Ce soulèvement a stupéfié la puissance occupante et ses partisans. Il rappelle à tous cette tragédie humaine et cette grave injustice. Il montre également avec force que tous les marchés, toutes les initiatives de paix, de même que les accords unilatéraux existants à ce jour, ne peuvent constituer une base pour la paix ou pour une juste solution à cette cause.

En applaudissant le peuple arabe de Palestine pour son attitude héroïque et honorable et pour sa lutte magnifique, nous renouvelons notre plein appui pour son soulèvement béni et plaçons toutes nos capacités à sa disposition.

Les Nations Unies, qui ont été manipulées, pendant près de 40 ans, par les impérialistes qui tentaient de conférer la légalité à l'entité sioniste raciste doivent aujourd'hui prendre des mesures concrètes pour remédier à cette faute historique.

Ce qui se déroule en Palestine occupée ne peut être considéré indépendamment de ce qui se passe en Afrique australe. Les puissances qui ont fermement implanté l'entité raciste en Palestine sont celles-là mêmes qui ont créé le régime raciste en Afrique australe. Les pratiques racistes quotidiennes dont sont victimes les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie sont les mêmes dont est victime le peuple palestinien. Les deux régimes sont identiques. Comment pourraient-ils être différents?

L'établissement du régime <u>d'apartheid</u> en Afrique du Sud est encore un autre exemple des difficultés historiques que connaissent les peuples du fait du mouvement colonialiste et impérialiste. Les Nations Unies devraient assumer leur responsabilité historique de combattre ce fléau qu'est <u>l'apartheid</u>.

On ne peut résoudre les problèmes que connaît la Namibie qu'en permettant au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination et à accéder à une totale indépendance, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), conformément aux résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui constitue la base juridique d'un consensus international sur l'indépendance namibienne.

Le régime de Pretoria colonise l'Afrique du Sud et la Namibie, opprime la majorité noire et s'efforce de l'exterminer. Il menace également la sécurité et l'intégrité des Etats africains voisins. SOn exemple est suivi par son régime jumeau en Palestine occupée. Et il ne pourra être contraint de céder à la volonté de la communauté internationale-que par l'application immédiate de sanctions globales. Nous considérons que le refus de certaines puissances d'appliquer des sanctions ou l'hésitation de certaines autres à les appliquer constituent l'obstacle principal auquel se heurtent les efforts internationaux visant à mettre un terme au régime raciste le plus ignoble de l'histoire moderne.

La Jamahiriya arabe libyenne fait sienne la juste lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie pour l'indépendance et la dignité humaine. Nous louons également le courage et la ténacité des Etats de première ligne et déclarons notre complète solidarité avec eux pour atteindre l'objectif commun, à savoir la disparition du régime d'apartheid à Pretoria.

La collaboration entre les deux régimes coloniaux en Palestine et en Afrique du Sud est un fait indéniable et de grande importance. De même que l'assemblée internationaie a condamné la politique <u>d'apartheid</u> en Afrique du Sud comme une des formes les plus odieuses de discrimination raciale, elle a également condamné le sionisme et l'a considéré comme une forme de racisme et de discrimination raciale. Cette condamnation et ce verdict figurent dans la résolution historique 3379 (1975) de l'Assemblée générale.

Cette résolution a été un événement historique éminent et une prise de position honorable et courageuse des Nations Unies dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En rappelant cette résolution, nous voulons rappeler

ce fait à l'assemblée internationale, en appeler à sa conscience et l'exhorter à demeurer vigilante afin de faire échec aux efforts visant à cacher la vérité et à conférer justice et morale à tout ce qui est faux.

Le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée est aux premiers rangs des préoccupations de mon pays, qui a toujours appuyé les efforts régionaux et internationaux déployés à cette fin. Notre intérêt découle de notre conviction que la sécurité dans la région n'est pas seulement liée à la paix, à la sécurité et à la coopération en Europe et en Afrique, mais egalement à la paix et à la sécurité internationales.

Du fait de l'occupation de puissances impérialistes bien décidées à en faire une base permanente pour des flottes étrangères, une zone de manoeuvres militaires provocatrices, d'actes de piraterie navale et aérienne et un tremplin pour l'agression directe contre certains Etats du bassin méditerranéen, cette région est devenue l'un des plus grands foyers de tension du monde.

La sécurité et la coopération authentiques ne seront possibles dans la région de la Méditerranée que si tous les Etats côtiers intensifient et coordonnent leurs efforts et prennent des mesures collectives pour exiger le retrait immédiat de toutes les flottes étrangères et le démantèlement des bases militaires, que s'ils favorisent à cette fin le dialoque et la concorde entre toutes les parties. Nous appuyons à cet égard le communiqué final publié par les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés à l'issue de leur réunion extraordinaire de La Havane, en mai 1988. Nous nous félicitons à nouveau de l'accord conclu à Beriouni en vue de la poursuite des contacts entre les pays non alignés du bassin de la Méditerranée et les Etats européens de cette région.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), à laquelle nous adhérons avec fierté et qui est considérée comme l'une des entités régionales les plus vastes et les plus importantes, prend une part active au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Outre que les peuples de cette organisation sont unis par des liens historiques anciens, ils sont en butte depuis bien longtemps à l'impérialisme, à l'occupation et à l'ingérence étranqère.

Mon pays a toujours été le premier à défendre l'unité et la cohésion de l'OUA et il s'est fait le champion de la doctrine "L'Afrique aux Africains!". Mais certaines puissances impérialistes n'ont pas aimé cela et elles ont tout fait pour paralyser l'Organisation et semer la discorde parmi ses membres. Mais les peuples africains ont déjoué ces manoeuvres qui, après avoir connu quelquefois un succès limité et éphémère, ont finalement échoué.

C'est dans cet esprit et parce que la Libve et sa révolution croient que tous les problèmes du continent africain doivent être résolus par le biais de l'OUA, que le colonel Muammar Kadhafi - le chef de la révolution -, conscient de la responsabilité lui incombant de résoudre les problèmes internes de l'Afrique, a pris l'initiative de déclarer que la Libye reconnaissait l'actuel Gouvernement du Tchad lors du vingt-cinquième anniversaire de l'OUA. Il a en outre exprimé la

volonté de la Libye d'offrir aide et appui au peuple tchadien et de s'employer au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Nous avons ainsi apporté la preuve de notre bonne volonté et de notre souci de déjouer les tentatives impérialistes d'aggraver la crise.

Nous tenons à confirmer à l'Assemblée générale, et à nos frères africains en particulier, tout ce que nous avons affirmé à l'OUA, au Secrétaire général de l'ONU et aux autres instances internationales. A cet égard, je suis heureux de vous informer qu'un communiqué conjoint a été publié hier annonçant le rétablissement des relations diplomatiques entre Tripuli et Ndjamena. Voilà qui confirme le désir de nos pays de rétablir la paix et la coopération et de régler les différends par des moyens pacifiques.

Pendant de longues années, mon pays a dû subir le joug odieux de l'invasion, de l'occupation et de la colonisation fascistes qui ont coûté la vie à des centaines de milliers des nôtres. Pendant la deuxième guerre mondiale, la Libye a également été le théâtre d'importantes opérations militaires qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile innocente.

Pour mon pays, les vestiges de cette guerre posent toujours un problème en raison du matériel abandonné et des mines laissées dans le sol libyen par les nations en guerre.

Il y a quelques années, mon pays a pris l'initiative de soulever cette question au niveau international. De nombreuses résolutions ont été adoptées sur le sujet; elles demandent aux Etats responsables du déploiement de ces matériels de fournir les informations nécessaires, d'aider à leur enlèvement et de verSer des dédommagements pour les pertes matérielles et humaines encourues. Toutefois, les Etats en cause - à quelques exceptions près - n'ont pas coopéré et ils refusent encore de mettre en oeuvre les décisions pertinentes des organes internationaux.

Aussi renouvelons-nous notre appel à la communauté internationale et lui demandons-nous de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'une solution à ce problème soit trouvée de toute urgence.

Nous savons que la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par les actes terroristes qui entraînent des pertes en vies humaines. Comme elle, nous sommes convaincus de la nécessité d'arrêter des critères internationaux spécifiques pour qu'on fasse bien la distinction entre le terrorisme pur et simple

qu'il faut éliminer et la juste lutte que mènent les peuples contre l'impérialisme, le racisme, la domination étrangère et pour l'autodétermination, la défense de leur liberté, de leur souveraineté, voire de leur existence même.

Certaines puissances choisissent de prendre pour du terrorisme la lutte légitime alors que ces mêmes puissances sont la source du terrorisme déchaîné contre les peuples, terrorisme qui est le principal ingrédient de leur politique et de leurs visées impérialistes. Mon pays, qui a toujours eu pour principe d'appuyer la cause de la libération nationale à travers le monde, a lui aussi été victime du terrorisme d'Etat.

Voilà pourquoi nous réaffirmons être en faveur de la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale pour définir la notion de terrorisme.

Soucieux de voir respecter les droits de l'homme et convaincu de l'importance que revêtent la liberté et la dignité humaines comme facteurs essentiels de progrès et de développement dans toute société, mon pays a pris des mesures concrètes et historiques dans ce domaine. Lesdi.tes mesures ont été suivies de la proclamation, par les principales conférences populaires de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, du document des droits de l'homme faisant un droit de la pleine jouissance de tous les droits civils, économiques, sociaux et culturels en Jamahiriya.

Nous espérons sincèrement que ces mesures contribueront au renforcement des droits de l'homme au niveau international, surtout si l'on songe qu'au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale nous allons, dans cette salle, commémorer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Mouvement des pays non alignés, qui regroupe la grande majorité des membres de la communauté internationale, reste l'un des facteurs dominants des relations internationales. Le Mouvement joue un rôle non négligeable dans l'élimination des tensions et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il est aussi un symbole de la résistance des peuples à la polarisation des grandes puissances et à leur politique d'hégémonie, de domination et de dépendance. La Libye, qui est membre de ce mouvement et a foi en son rôle et en ses objectifs, se félicite de ses succès et confirme son adhésion aux principes qu'elle défend. r,a

Libye espère que l'esprit de solidarité et d'intégration gaquera l'ensemble des membres du Mouvement, permettant ainsi de faire face aux manoeuvres expansionnistes et impérialistes.

Ayant suivi avec une profonde inquiétude les événements qui se sont produits récemment dans la région du Golfe, mon paVs se félicite du cessez-le-feu et de l'accord intervenu entre les deux Etats musulmans épuisés par la guerre - l'Iraq et l'Iran - en vue du règlement pacifique de leurs problèmes. La Libye, qui s'est sincèrement efforcée de mettre un terme à cette guerre depuis qu'elle a commencé, est heureuse de voir sa fin imminente et que la région du Golfe se transforme en un lac tranquille jouissant de la paix, de la sécurité et de la stabilité où les deux Etats peuvent canaliser leur énergie pour faire face au véritable ennemi qui menace tous les peuples arabes et musulmans: l'ennemi sioniste. Nous pensons qu'une paix et une sécurité véritables ne peuvent s'instaurer dans la région que si toutes les flottes navales étrangères se retirent du golfe Arabe.

A cet égard, je voudrais féliciter le secrétaire qénéral des Nations Unies dont l'action a permis de mettre fin à cette guerre.

Mon pays, qui a contribué activement aux efforts visant à résoudre la question chypriote, tient à souligner qu'un règlement juste, durable et pacifique de ce problème doit se fonder sur l'unité, la souveraineté, le statut non aligné de Chypre et la garantie des droits des communautés qrecque et turque.*

^{*} M. Borg Olivier (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

En déclarant notre appui aux efforts des Nations Unies à cet éqard, nous soulignons la nécessité de démanteler les bases impérialistes étrargères dans la région, car elles menacent non seulement la sécurité et l'intégrité de l'île mais également de tout le bassin méditerranéen.

Mon pays se félicite également de l'accord conclu à Genève, sous l'égide des Nations Unies, entre l'Afghanistan et le Pakistan afin de régler la question du peuple afghan frère.

Mon pays réitère son appui au peuple coréen qui aspire à la réunification des deux parties de la Corée et appelle à la création d'un climat favorable à la concrétisation de cette réunification sans ingérence étrangère.

La situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes devient de plus en plus explosive et dangereuse, car les peuples du Nicaragua, de Cuba, d'El Salvador et de la Grenade sont les cibles de toute une série de provocations et d'interventions impérialistes caractérisées. En réaffirmant notre appul aux efforts du Groupe de COntadora et à l'Accord de Guatemala, qui constituent la base appropriée d'un règlement des problèmes de la région, nous proclamons notre solidarité avec ces peuples dans la lutte honorable qu'ils mènent pour la liberté et la souveraineté.

La présente session a lieu moins de trois mois après la conclusion de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que cette dernière ait eu lieu à un moment de détente internationale, notamment dans le domaine des négociations sur des questions complexes de désarmement, et ait coïncidé avec le sommet de Moscou entre les deux superpuissances, elle n'a pas permis de parvenir à des résultats tangibles, en dépit de l'intérêt considérable qu'elle a suscité dans le monde et des espoirs et aspirations que l'humanité y avait placés. Nous estimons toutefois que la tenue de cette session et les discussions qui s'y sont déroulées peuvent être considérées comme un nouveau pas timide sur la voie semée d'obstacles du désarmement.

Il semble que le monde entier reconnaisse que les armes nucléaires, les armes chimiques et autres armes de destruction massive constituent la principale menace pour l'humanité. Ce qui ajoute à la complexité de cette question c'est que certaines puissances mucléaires sont résolues à s'engager dans cette course odieuse en mettant au point de nouveaux types d'armes et en consaClant des ressources matérielles considérables au financement de la recherche et de programmes

concernant ces armes. Certes, l'humanité se félicite de certains aspects de la détente et atter d avec impatience la conclusion d'autres accords plus adéquats sur la réduction des armes nucléaires dévastatrices pour notre planète, mais elle assiste en même temps au développement de programmes et de plans terrifiants visant à militariser l'espace extra-atmosphérique. A cet égard, nous tenons à mentionner, en particulier, le programme dit de la guerre des étoiles, ou Initiative de défense stratégique (IDS), que le Gouvernement américain est résolu à poursuivre. Pour ce faire, il s'efforce d'amener le plus grand nombre d'Etats possible à appuyer ce programme.

En tant que signataire du Traité sur la non-prolifération, mon pays s'associe à tous les efforts régionaux et internationaux visant à mottre un frein à la course aux armements nucléaires. Nous nous félicitons de l'accord récemment conclu entre les deux superpuissances sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, bien qu'il comporte de graves limites, et nous espérons que les résultats du Sommet de Moscou conduiront au renforcement de la détente, à de nouvelles réductions d'armes nucléaires et, finalement, à leur destruction.

Tant que cet objectif ne sera pas atteint, les Etats non nucléaires auront besoin de garanties qui les protègent contre la menace ou l'emploi de ces armes. A cet égard, nous affirmons que ces Etats ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Néanmoins, nous sommes profondément convaincus que, du fait de l'acquisition de la capacité nucléaire par les deux régimes racistes en Palestine occupée et en Afrique du Sud, le déséquilibre et l'instabilité persisteront dans la région de l'Afrique et dans la région arabe deux régions importantes du monde.

Nous appuyons le principe de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toute région du monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, bien que nous soyons convaincus que cet objectif demeurera très éloigné tant que les conditions appropriées pour l'atteindre n'auront pas été créées.

En Afrique, le régime raciste de Pretoria, qui collabore avec certains grands Etats occidentaux, fait obstacle à l'élimination de la menace que représente la prolifération et l'emploi des armes nucléaires pour le continent - menace qui est un cauchemar pour les pays africains.

Au Moyen-Orient, la présence de l'entité sioniste raciste dans les territoires occupés de Palestine. sa participation au programme de la guerre des étoiles et sa collaboration stratégique avec les Etats-Unis représenteront toujours une menace non seulement pour les Etats de la région, mais également pour les régions méditerranéenne et africaine, compte tenu surtout de la collaboration nucléaire qui se poursuit entre cette entité et le régime raciste de Pretoria. Nous rappelons à cet égard que l'appui que certaines puissances persistent à fournir à ces deux régimes racistes est source d'accroissement des tensions dans les deux régions et de menace pour la paix et la sécurité internationales.

Un autre phénomène préoccupe profondément l'Afrique en particulier et mérite qu'on lui accorde, en priorité, notre attention : les déversements de plus en plus fréquents par certains Etats, groupes industriels et sœiétés transnationales de leurs déchets toxiques et nucléaires en Afrique.

Nous condamnons vigoureusement ces pratiques immorales qui constituent un crime perpétré contre l'Afrique et ses peuples, et nous approuvons la résolution adoptée à cet égard par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa quarante-huitième session.

Mon pays réaffirmeca toujours le rôle central que jouent les Nations Unies dans le domaine du désarmement, la responsahilité majeure qui leur incomhe à cet égard et la grande importance que revêt la Campagne mondiale du désarmement et autres initiatives des Nations Unies pour sensibiliser l'opinion publique mondiale et l'informer des questions de désarmement et du rapport existant entre le désarmement et le développement.

La conjoncture économique internationale actuelle est une autre question importante qui pourrait bien compromettre la paix et la sécurité internationales. L'aggravement de la crise économique se manifeste, entre autres, par le recul sensible des prix des produits de base, le doublement du fardeau de la dette extérieure des pays en développement, l'épuisement de leurs ressources financières, la prédominance de la pauvreté, de la maladie et de la famine par suite de la sécheresse et des conflits, ainsi que des politiques de coercition économique adoptées par certains pays développés qui imposent ainsi aux pays en développement des blocus, des embargos économiques et des termes d'échange iniques.

Cette crise est due essentiellement au déséquilibre inhérent à l'ordre économique international existant. Tous les efforts visant à réformer cet ordre injuste ont échoué car ils ne visaient qu'à atténuer la crise et non à améliorer l'ordre actuel. Cet ordre ne peut être réformé que par une restructuration de façon à l'adapter aux réalités de la vie économique et politique internationale d'aujourd'hui, qui est totalement différente de ce qu'elle était lors de son établissement.

L'ordre économique actuel est devenu un obstacle important pour les pays en développement qui n'ont pas participé à son établissement, car la plupart d'entre eux étaient alors victimes de l'hégémonie impérialiste sous toutes ses formes économiques et politiques. ces pays se sont trouvés face à un dilemme après leur accession à l'indépendance: l'ordre économique en vigueur ne répondait pas à leur juste demande d'égalité et de participation dans la prise des décisions économiques i.nternationales.

La communauté internationale a reconnu qu'il était indispensable de modifier l'ordre économique international. Celà a été clairement énoncé dans la résolution consacrée au nouvel ordre économique international, adoptée à la septième session extraordinaire de l'Assemblée qénérale. Il est malheureusement devenu évident aujourd'hui que reconnaître la réalité est une chose mais avoir la volonté de la changer en est une autre, complètement différente. De nombreuses années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution, mais l'intransique des pays développés a entravé les efforts visant à modifier l'ordre économique international et à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies sur le nouvel ordre économique international.

Les pays en développement, dont mon pays, sont convaincus que leur développement économique et social ne pourra avoir lieu dans le cadre de l'ordre économique actuel et ils sont décidés à le changer. Ils réalisent des efforts soutenus dans ce but depuis la fin des années 1960. C'est à ces efforts que sont dues l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la convocation des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée qénérale, et l'adoption de propositions sur la tenue d'une série globale de négociations et la stratégie internationale du développement.

En dépit de ces efforts, les espoirs des pays en développement ne se sont pas réalisés car les pays développés n'ont pas honoré leurs engaqements en matière d'assistance au développement.

Les pays en développement ont compris que c'est en coopérant entre eux qu'ils deviendraient politiquement et économiquement solidaires. Cette coopération est également un moyen important pour ces pays de se développer dans les domaines économique et social et elle a pris une plus grande signification encore lorsque le dialogue avec les Etats développés a échoué, ces derniers souhaitant utiliser ce dialogue pour favoriser leurs propres intérêts, indépendamment des hesoins critiques des pays en développement.

La coopération entre les pays en développement a fait des progrès considérables. Mon pays, qui a toujours appuyé cette coopération en tant que base solide de réalisation des objectifs de développement, s'efforce de la consolider. Il a conclu des accords de coopération économique et technique avec un grand nombre de pays en développement et leur a également fourni son assistance et des prêts à long terme.

Nous sommes convaincus que les pays en développement ne doivent pas être trop optimistes en ce qui concerne l'issue du dialogue Nord-Sud, et qu'ils devraient commencer à jeter des bases solides de coopération entre eux-mêmes, de'façon à prendre part à ces négociations en bénéficiant d'une position de force.

Pour conclure, nous exprimons l'espoir que les résultats de cette session seront à la hauteur des aspirations de l'humanité à un monde meilleur, où la paix, la prospérité et la justice l'emporteront.

M. RAMEED (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter, au nom du Gouvernement sri-lankais, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous assure de son appui et de son entière coopération dans les tâches qui vous attendent.

Nous tenons également à faire part de notre gratitude à s. E. M. Peter Florin, qui s'est acquitté de ses fonctions de président de la quarante-deuxième session avec compétence, dévouement et sens des responsabilités.

Nous nous félicitons que le prix Nobel de la paix ait été décerné aux Forces de maintien de la paix de l'ONU, qui méritent que l'on reconnaisse le rôle remarquable qu'elles ont joué dans le domaine du maintien de la paix dans le monde entier. Nous félicitons le secrétaire général et son équipe dévouée à l'occasion de ce digne hommaqe.

Il y a trois ans, avec un enthousiasme considérable, nous avons célébré le quarantième anniversaire des Nations Unies. Un an plus tard, l'euphorie de l'occasion à peine dissipée, nous nous trouvions confrontés à la perspective alarmante de voir les Nations Unies dans l'impossibilité de survivre par suite de contraintes budgétaires.

La diplomatie internationale, jamais à court de mots, avait fait son diagnostic et qualifiait la situation de crise du multilatéralisme, crise provoquée par l'unilatéralisme. Et l'unilatéralisme semblait triompher du multilatéralisme.

De façon plus spectaculaire, le bilatéralisme, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en particulier, a abouti à la conclusion du Traité FNI qui est généralement reconnu comme constituant la première véritable mesure de désarmement, par opposition à un simple contrôle ou à une simple limitation des armements. La réunil.,n au sommet de Moscou a éqalement abouti à des accords portant sur des efforts

M. Hameed (Sri Lanka)

bilatéraux supplémentaires pour réduire de moitié les arsenaux nucléaires stratégiques des superpuissances et mettre progressivement fin aux essais nucléaires. La communauté internationale a accueilli cette évolution avec enthousiasme.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il y a quelques mois, a été la première instance internationale importante à faire le point en matière de questions de sécurité internationale et de désarmement, à la lumière de cette évolution récente.

En dépit de l'amélioration du climat des relations internationales par rapport à la première et à la deuxième session extraordinaire, la troisième session extraordinaire a démenti nos espoirs. Le lien entre le progrès bilatéral et le progrès multilatéral n'est pas nécessairement automatique. Le fait que la troisième session extraordinaire n'a pas pu se mettre d'accord sur un document final par consensus semble aller à l'encontre des progrès encourageants de notre époque. Dans un certain sens, nous avons été témoins d'une rencontre entre les approches bilatérales et les exigences multilatérales, mais cette rencontre n'a pas été aussi décourageante dans le passé.*

^{*} M. Branco (Sao Tomé-et-Principe), Vice-Président, assume la présidence.

Néanmoins, la session a reconnu, mais sans le concrétiser par un document, la nature interdépendante du large éventail de questions mondiales et la nécessité de coopérer multilatéralement à leur solution. Si on n'a pas eu Ip temps de mettre au point un document de consensus cela veut dire qu'on doit continuer à déployer des efforts sur la base des nombreuses propositions et idées précieuses avancées au cours de cette session.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de néqociation dont le Sri Lanka fasse partie, les espoirs d'assister à des négociations multilatérales sur toute une série de questions nucléaires ont été déçus. Aucun progrès n'a été rapporté par la Conférence - par exemple sur la question prioritaire de la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le but envisagé dans le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 n'est pas de réglementer et, de ce fait, d'accepter les essais en deçà d'un certain seuil, mais bien d'éliminer une fois pour toutes tous les essais. A titre de mesure parallèle aux discussions qui se déroulent à la Conférence du désarmement, l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, Sri Lanka, le Venezuela et la Yougoslavie ont demandé la tenue d'une conférence d'amendement réunissant les Etats parties au Traité de 1963 pour étudier la possibilité de le transformer en un traité d'interdiction complète des essais. Les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui se sont réunis à Nicosie le mois dernier ont appuyé cette initiative.

Une approche collective a aussi été recherchée lors de la Conférence pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, qui doit être réservé exclusivement à des fins pacifiques. Le système juridique actuel régissant l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle important mais, compte tenu de la rapidité de l'évolution stratégique et technique, il ne suffit pas à empêcher l'emplacement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation fera tous les efforts possibles à la présente session de l'Assemblée générale pour donner suite aux initiatives prises en vue de dégager le consensus nécessaire et de progresser dans ce domaine vital.

Le recours récent aux armes chimiques a fait l'objet d'une condamnation universelle. Des négociations soutenues se déroulent à la Conférence du désarmement en vue de conclure un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation de toutes les armes chimiques. Certains

problèmes importants n'ont cependant pas trouvé de solution, alors que le règlement d'autres problèmes a été indûment retardé. Des progrès considérables ont également été accomplis dans les travaux de deux principaux détenteurs d'armes chimiques, et nous avons pris note des initiatives qui ont été annoncées à cette tribune la semaine dernière.

La présente session de l'Assemblée générale va examiner la question de la préparation de la COnférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pr.évue pour 1990. En tant qu'Etat partie au Traité, Sri Lanka souhaite naturellement que l'examen des obliqations découlant de ce traité soit couronné de succès dans tous ses aspects. Nous espérons pouvoir aboutir pendant la présente session à un accord qui facilite la préparation de cette conférence.

Il est une activité en matière de désarmement qui résulte d'une initiative de Sri Lanka appuyé par des pays non alignés et qui retient depuis longtemps l'attention régionale et internationale. Après la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix, les Etats de la réqion ont tenu en 1979 une conférence qui a adopté sept principes d'accord pour l'application de la Déclaration. Ces principes comprennent le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le règlement pacifique des différends et la liberté de navigation pacifique. Un travail considérable sur les questions de fond relatives à la Conférence a déjà été accompli par le Comité spécial. Un consensus a patiemment été dégagé pour la convocation de la Conférence à Colombo en 1990 au plus tard. Sri Lanka espère que, compte tenu notamment de l'amélioration considérable du climat international, les Etats concernés respecteront le consensus auquel ils ont donné leur accord.

Depuis notre dernière réunion, les Nations Unies ont vu aboutir leurs négociations sur l'Afghanistan grâce à la conclusion au mois d'avril dernier de l'Accord de Genève. Sri Lanka félicite toutes les parties pour le sérieux dont elles ont fait preuve et qui a permis d'aboutir à cet accord. Nous espérons que cette tendance se maintiendra pendant l'application dudit accord. Nous attendons avec espoir la conclusion d'un règlement d'ensemble de tous les problèmes à la satisfaction de l'ensemble de la population afghane.

De même, pour ce qui est du conflit du Golfe, les mécanismes de conciliation des Nations Unies, le Conseil de sécurité notamment, ont prouvé leur efficacité. Sri Lanka a toujours pensé que cette guerre si coûteuse devait prendre fin et qu'il fallait chercher une solution acceptable aux deux parties. C'est pourquoi Sri Lanka se félicite de la décision des Gouvernements de la République islamique d'Iran et de la République de l'Iraq de coopérer avec le représentant du Secrétaire général pour aboutir à une solution d'ensemble honorable et durable de ce conflit tragique.

Dans la question de Chypre, on décèle également des indices encourageants et les Nations Unies peuvent une fois de plus s'en attribuer le mérite. Une question intercommunautaire essentiellement intérieure à Chypre s'est vue aggravée par l'occupation étrangère d'une partie du territoire chypriote et par des mesures unilatérales illégales à tendance séparatiste. Heureusement, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, les entretiens ont repris entre le Président de la République de Chypre et le représentant de la communauté chypriote turque pour régler le problème de Chypre sous tous ses aspects.

Pour ce qui est du Kampuchea, des négociations directes laissent espérer que les tensions qui affligent l'ensemble de la région pourront être atténuées. La réunion de Djakarta, tenue en juillet de cette année, a réuni toutes les parties concernées. Sri Lanka s'est engagée à appuyer et à renforcer l'initiative de Djakarta.

Au Moyen-Orient, le déni continuel des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien reste la principale cause des troubles dans la réqion. Le soulèvement dans les territoires occupés par Israël prend des proportions héroïques et les tentatives de répression brutale n'ont fait que renforcer la résistance à l'occupation. Une paix juste et durable qui assure la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région, y compris celle des Palestiniens, ne pourra être assurée que par le retrait des forces israéliennes des territoires arabes et palestiniens occupés. De l'avis 11e Sri Lanka, les colonies de peuplement illégalement établies doivent être démantelées et les changements démographiques imposés aux territoires occupés doivent être considérés comme nuls et non avenus. Sri Lanka appuie la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 35/58 C, en tant que moyen de parvenir à une solution juste et complète des problèmes complexes qui constituent ce qu'on appelle la question du Moyen-Orient.

Il est essentiel que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, participe à la conférence sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties directement concernées dans le conflit israélo-arabe.

La voie de l'indépendance namibienne est depuis longtemps tracée par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Sri Lanka salue la lutte du peuple namibien pour l'autodétermination et l'indépendance nationale dans une Namibie unie et non divisée. Nous espérons sincèrement que la Namibie indépendante occupera très bientôt la place qui lui revient dans la communauté des nations. L'évolution récente qui a abouti à des entretiens auxquels participaient l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis est une bonne chose puisqu'elle recherche un règlement négocié et pacifique de certains éléments de conflit dans la région.

Quant à la Namibie, et dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe, les politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain engendrent la violence et le conflit. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, la situation s'est détériorée, les lois racistes inhumaines continuent de violer toutes les normes de comportement civilisé et les forces brutales de sécurité se livrent à des arrestations massives, à des détentions généralisées, blessant et tuant des civils innocents. Hors de ses frontières, les forces d'Afrique du Sud ont commis des actes d'agression contre des Etats africains voisins indépendants, dont le seul crime était de défendre leur souveraineté et leur liberté et de se faire les champions de la cause anti-apartheid. La pression internationale sur le régime d'apartheid doit se poursuivre et s'intensifier. Des sanctions obligatoires d'ensemble, que le Conseil de sécurité doit imposer, ont été considérées comme étant le moyen pacifique le plus efficace pour démanteler l'apartheid.

J'en viens maintenant à la situation économique internationale. La coopération économique mondiale, en termes réels, se trouve virtuellement atrophiée. Dans la plupart des pays en développement, le processus de développement s'est vu gravement entravé voire renversé, dans certains cas. Les taux d'intérêt réel se sont envolés. Les taux de change fluctuent. Les prix des produits de base se sont sérieusement effondrés et les mesures de protectionnisme dans certains marchés d'importation ont eu des conséquences très graves pour les pays en développement. L'aide aux pays en développement a été réduite. Le fardeau de la dette a eu un effet désastreux sur les économies des pays en développement.

Seul un effort concerté rationnel de la part de la communauté mondiale tout entière permettra de réorganiser la situation économique, si précaire à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la question de la dette, dans la ligne du consensus intervenu à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il a été proposé lors de la Conférence de compléter les stratégies inappropriées actuelles de l'ajustement national et des nouvelles ouvertures de crédit par des réductions convenues, ordonnées et systêmatiques des taux d'intérêt et du volume de la dette, notamment en annulant certaines dettes. Les raisons de ces propositions, c'est que les pays qui bénéficieront d'une réduction de leur dette pourraient renforcer les politiques destinées à améliorer l'efficacité des investissements et améliorer considérablement le rendement à l'exportation des pays endettés.

De plus, et d'une grande portée, il y a les négociations complexes de l'Uruquay Round qui concernent plusieurs questions d'une importance capitale, particulièrement pour les pays en développement. Elles comprennent les produits de base naturels et tropicaux, les barrières tarifaires et non tarifaires, les textiles et les vêtements. Malheureusement, la recherche de bénéfices commerciaux unilatéraux ont amené certaines entités commerciales à contourner délibérément le règlement et les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Dans les secteurs les plus cruciaux pour les pays en développement qui recherchent des marchés pour leurs exportations, par exemple dans le domaine des textiles et des vêtements, on a constaté de nettes violations des principes du GATT.

Les principaux marchés d'importation ont l'obligation de faciliter l'accès à l'exportation des pays en développement et devraient s'y employer avec plus d'assiduité. Plus concrètement, il serait bon de prendre une mesure visant à démanteler les barrières non tarifaires actuelles et de l'assortir à d'autres mesures afin de faciliter l'accès au marché. Le strict respect des engagements de statu quo et de démantèlement qui ont été réaffirmés à Punta del Este sont décisifs pour la réussite de l'Uruguay Round. Les pays en développement devraient aussi être félicités lors de ces entretiens pour toute mesure unilatérale de libéralisation commerciale entreprise dans le cadre des programmes du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. A Montréal, en décembre, nous aurons un défi à relever en matière de coopération économique internationale

M. Hameed (Sri Lanka)

lors de l'examen à moyen terme de l'Uruguay Round, par la réunion ministérielle du Comité de négociations commerciales du GATT.

En roême temps qu'une coopération économique entre les pays développés et en développement, la coopération économique entre pays en développement est aussi indispensable. L'accord sur le système général de préférences commerciales conclu récemment est un pas dans la bonne voie et renforcera non seulement la base du développement économique mais contribuera aussi à diminuer la dépendance trop grande qui existe actuellement envers les pays développés. L'adoption de l'accord sur le système général que 48 pays ont signé a été un palier historique et il est important que ceux qui n'ont pas encore signé et ratifié l'Accord de Belgrade le fassent bientôt.

A ce stade, permettez-moi de parler de deux initiatives dans le domaine de la coopération en matière de développement à laquelle le Sri Lanka participe très activement.

Le Sri Lanka a pris l'initiative, dans le cadre du Comité consultatif juridique afro-asiatique en 1981, de demander une étude des ressources maritimes et de leur potentiel de mise en valeur dans la région de l'océan Indien. En janvier 1987, après une étude très soigneuse et des préparatifs au niveau des experts, la Conférence sur les affaires maritimes de l'océan Indien s'est déroulée au niveau ministériel, au Sri Lanka, en vue de fixer les grandes lignes du cadre de la coopération et de développer les capacités des Etats de l'océan Indien en matière marine. Depuis lors, un comité permanent a été créé pour diriger ce programme. Nous considérons que c'est un pas essentiel pour renforcer les avantages de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous pensons que cette entreprise pourrait bénéficier de l'apport de matériel et d'appui technique provenant de toutes les sources possibles.

L'année dernière, la communauté internationale a marqué l'Année internationale de l'abri pour les sans-logis, proclamée par les Nations Unies à l'initiative de M. Premadasa, Premier Ministre du Sri Lanka. La proposition de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat) visant une stratégie mondiale pour le logement en l'an 2000 a été formulée après l'appel lancé en faveur du consensus par l'Assemblée dans la résolution 42/191 qui est la suite logique des efforts collectifs que nous faisons pour répondre aux besoins de logement de millions de déshérités.

Le vaste appui dont a joui le Conseil économique et social l'été dernier indique qu'il existe une volonté politique d'aller de l'avant avec le soutien matériel nécessaire. Nous attendons avec impatience que cette volonté politique se traduise par une action concrète grâce à une opération véri-ablement mondiale et à un exercice exemplaire de coopération multilatérale.

Au Sri Lanka où, au cours de ces dernières années, nous avons dû supporter et surmonter de graves menaces à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale et faire face à de violents défis à l'adresse des institutions démocratiques que nous chérissons, nous devons encore faire disparaître Un phénomène odieux de violence politique et de terrorisme. Le treizième amendement constitutionnel transmettant une part importante du pou lOir central aux conseils provinciaux aura été pleinement appliqué au moment où les élections auront lieu en novembre dans les provinces nord-orientales. Ainsi, la restructuration fondamentale de notre politique postcoloniale, qui cherche à répondre aux aspirations de nos citoyens de tous les secteurs qui souhaitent avoir une participation directe et active dans le gouvernement de notre nation multi-ethnique et multireligieuse, aura été menée à bien.

Au cours de ces quelques derniers mois, nous avons, selon la tradition de notre démocratie parlementaire, procédé à l'élection de sept conseils provinciaux sur huit; en juillet, quatre élections partielles an parlement ont eu lieu; il y en aura une autre ce mois-ci, et en décembre un nouveau président sera élu pour succéder au Président J. R. Jayewardene, qui termine son deuxième mandat aux termes de la Constitution. Dans notre petit pays, le processus démocratique est donc toujours aussi actif que jamais depuis 1931, il y a 57 ans, lorsque le suffrage universel a été introduit pour les adultes au Sri Lanka.

Je suis persuadé que, fort de la sagesse innée qui paractérise le peuple du Sri Lanka, enrichie d'une tradition historique unique de plus de 2 000 ans et s'inspirant des grandes philosophies religieuses qui s'épanouissent dans le pays, le Sri Lanka ira de l'avant dans le processus irréversible qui doit cicatriser les blessures du passé et aider notre nation à se remettre des coups qui lui ont été portés aux niveaux humain, politique, social et économique. Notre peuple a bien mérité une période de paix et de stabilité au cours de laquelle son développement pourra aller en s'accélérant. Il se l'assurera lui-même par notre processus démocratique qui rejette la violence et l'anarchie.

L'impératlf de la coopération internationale qui, en fait, est l'expression même du multilatéralisme, s'applique aux problèmes politiques et de sécurité, aux problèm économiques et de l'environnement, ainsi qu'aux problèmes sociaux et humanitaires. Des arguments et des appela fondés sur la justice, l'équité et la compassion humaine ont été lancés de cette tribune pour instaurer la paix là où sévissent la violence et les conflits, la sécurité là où règnent les tensions et la crainte, le développement là où l'on souffre dans la misère et le besoin. S'il en faut davantage pour justifier ces arquments qui s'inspirent, en fait, des principes de la Charte des Nations Unies, on peut encore invoquer la logique praqmatique de la nécessité, la force des intérêts réciproques. Nous sommes tous les maillons d'une chaîne d'interdépendance humaine et nationale. Les possibilités de survie et de développement de l'humanité ne seront qu'aussi fortes que le maillon le plus faible de cette chaîne.

Lorsque nous parlons d'approches multilatérales dans le cadre des Nations Unies, nous devons voir au-delà de ces murs, au-delà des bureaux des représentants et des noms des nations qui y figurent, au-delà des microphones et des écouteurs et au-delà des résolutions et des discours; nous devons porter toute notre attention sur l'impact qu'ont nos travaux sur les millions d'hommes que nous représentons. En réalité, le sort de chaque nation est lié de façon intrinsèque au sort de la planète tout entière. Ce fait n'a pas qu'une connotation négative parce qu'une même menace nucléaire plane sur nous tous. Sur le plan positif, le bien-être et le développement politique, économique et écologique de chaque nation doivent être recherchés en coopération avec les autres nations pllJtôt que dans la discorde. Les ressources de notre planète sont limitées et même l'Etat le plus développé économiquement ne saurait suivre des politiques unilatérales en s'isolant du reste du monde.

M. VARKONYI (Hongrie) (Interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Dante Caputo, Ministre des affaires étrangères de la République d'Argentine, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et de l'assurer de la coopération de la délégation hongroise pour que notre débat se déroule avec succès.

Je suis persuadé que la présente session a de bonnes chances de succès. L'atmosphère et les travaux de la quarante-deuxième session subissaient déjà l'influence favorable du changement positif intervenu dans les relations entre l'Est et l'ouest et & l'élan accru du dialogue soviéto-américain. L'an dernier, ce processus favolable s'est renforcé et s'est enrichi de nouveaux éléments. Un autre sommet soviéto-américain s'est tenu et le dialogue s'est étendu aux niveaux inférieurs également, avec les résultats concrets énoncés dans les accords conclus. Ces accords reflètent concrètement les efforts entrepris pour ralentir la course aux armements et éliminer les foyers de tension, et ils peuvent inciter à prendre de nouvelles mesures dans cette voie, tant dans les rapports entre les deux grandes puissances que sur une plus grande échelle. Le développement dynamique des relations soviéto-américaines et Est-Ouest est devenu un facteur déterminant du renforcement de la sécurité internationale.

D'autres éléments favorables dans le domaine de la politique internationale, et parmi eux un grand nombre de rencontres de haut niveau et d'initiatives de différents groupes de pays afin de renforcer la coopération internationale et régler de manière pacifique les problèmes internationaux, ont aussi produit certains résultats au cours de l'année dernière.

Les efforts se sont intensifiés pour résoudre les problèmes régionaux, y compris l'élimination des foyers de crise qui, ayant des effets déstabilisants, font obstacle à la coopération internationale. Des accords tangibles et inédits ont été conclus et des négociations encourageantes sont en cours.

Il ne fait aucun doute que la politique mondiale est encore marquée par un grand nombre de problèmes graves et urgents mais, en général, nous avons été témoins, pendant l'année écoulée, d'une percée psychologique que nous avons encouragée.

La pratique a démontré que même les questions les plus compliquées de la politique mondiale pouvaient être résolues et que, compte tenu de la volonté politique des Etats, des résultats concrets pouvaient être obtenus, qui ont une influence favorable sur l'atmosphère internationale et le développement de la situation internationale, tout en apportant un élan à la recherche de solutions à d'autres problèmes. A cet égard également, nous attachons une importance décisive à l'Accord soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires à longue et à courte portée ainsi qu'aux Accords de Genève sur le règlement de la situation relative à l'Afghanistan.

M. Varkonvi (Hongrie)

L'intensification des activités diplomatiques en vue d'éliminer les différents foyers de crise et les premiers résultats encourageants obtenus nous permettent d'espérer que cette évolution favorable est le prélud.: d'un processus à long terme plutôt qu'un phénomène passager. L'Organisation des Nations Unies a fourni la preuve concrète de l'efficacité de son rôle dans des efforts analogues, tout en contribuant à l'amélioration de son image internationale, et du fait que la poursuite de sa participation active peut favoriser le renouveau de l'Organisation mondiale.

Dans cette activité, le Secrétaire général, M. Javier pérez de Cuéllar, à qui je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance pour ses efforts inlassables, joue un rôle éminent. Mon gouvernement est convaincu que ces changements favorables sont dus à la prise de conscience de plus en plus généralisée du fait que la dépendance mutuelle ou l'interdépendance des Etats et des peuples est une réalité Par conséquent, mon gouvernement considère que le renforcement de la coopération internationale mutuellement avantageuse et de la confiance entre les Etats ainsi que le règlement pacifique des conflits lorsqu'ils apparaissent, est la seule voie qui permette d'assurer la coexistence internationale. C'est dans cet esprit que le Gouvernement hongrois forge sa politique étrangère et participe aux relations internationales, rejetant la menace ou l'emploi de la force, considérant la sécurité comme une notion complexe revêtant des aspects intimement liés dans les domaines militaire, politique, économique, humanitaire et des droits de l'homme, et en maintenant qu'aucun Etat ne peut assurer sa propre sécurité en recourant exclusivement à des moyens techniques et militaires on au détriment de tout autre Etat et que la sécurité ne peut être établie que grâce à des moyens politiques, en tenant compte des intérêts de tous les Etats et en entreprenant des actions communes après avoir recours au dialogue.

L'Union soviétique, qui a trouvé des partenaires parmi les dirigeants des Etats-Unis et d'autres pays, a joué un rôle de pionnier car il a favorisé, diffusé et réaffirmé cette démarche. Par ailleurs, il est tout aussi intéressant de faire remarquer que toute la communauté des nations - à savoir les grandes puissances, les petits pays et les pays de taille moyenne, les membres des systèmes d'alliance, les nations neutres et non alignées également - a également joué un rôle en préparant et en renforçant ces changements. La Hongrie, qui est un petit pays européen, reconnaît depuis longtemps ces possibilités, qui sont à la portée d'un petit pays et y a recours de façon continue et active.

Les processus favorables observés dans la politique mondiale, le progrès des concepts de compréhension et de coopération internationales et l'établissement d'une atmosphère de confiance entre les Etats sont tout à fait conformes aux intérêts nationaux et à la politique étranqère de la Hongrie. Mon gouvernement s'efforce donc de déployer de vastes efforts afin de développer la coopération internationale. Il s'efforce de recourir à toutes les possibilités, bilatérales aussi bien que multilatérales, pour multiplier ses efforts sincères et pour renforcer la confiance entre les Etats. Il s'identifie pleinement à la nouvelle conception de la sécurité et de la coopération internationales, convaincu que cette nouvelle optique ne peut que prévaloir très bientôt dans la politique mondiale.

Cette démarche caractérise les déclarations de politique étrangère faites par la Hongrie et les mesures pratiques prises par son gouvernement, lors de la réunion de suivi de Vienne sur la coopération et la sécurité en Europe, par exemple. Nous pensons qu'il est extrêmement important que la réunion de suivi de Vienne mette un terme à ses travaux dès que possible en adoptant un document de clôture équilibré et touchant à des questions de fond, tout en conférant un nouvel élan à la coopération européenne, en favorisant la création d'un foyer européen et en améliorant la situation internationale dans son ensemble. L'Europe d'aujourd'hui entretient des liens nombreux avec les autres continents. Etant donné la situation particulière de l'Europe, un modèle de coopération particulier se développe actuellement. Le processus de la CSCE qui, depuis 13 ans, englobe tous les éléments principaux d'un foyer paneuropéen, à savoir, un programme de réduction des risques d'affrontement militaire et l'édification d'une coopération politique, économique et humanitaire, constitue un cadre indispensable et utile et un instrument de réalisation d'un foyer européen.

C'est pourquoi, si les travaux de la réunion de suivi de Vienne s'achevaient par l'adoption d'un document de clôture de fond, cela constituerait un véritable progrès par rapport aux obligations assumées dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki et dans le pocument de clôture de Madrid. L'intégration du désarmement classique dans le processus de sécurité et de coopération européennes constituerait l'un des succès majeurs de cette réunion. Après la conclusion de la réunion de suivi, il serait alors possible d'entamer des négociations entre les Etats membres du Pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN sur les questions relatives au désarmement classique. Ces négociations seraient d'une très grande portée, étant donné

l'ampleur de leurs objectifs et ltimportance de leur incidence. Parallèlement, les pourparlers sur les mesures propres à renforcer la confiance, qui ont débuté à stockholm, pourraient reprendLe avec la participation des 35 Etats.

Le Document de clôture de la réunion de suivi devrait insister davantage sur les questions de coopération économique en Europe. Il est réjouissant de constater que l'on peut s'attendre à voir progresser les questions de coopération en matière industrielle, écologique, scientifique et technique, mais il est tout aussi important de progresser dans le domaine des droits de l'homme et humanitaire.

selon nous, notre époque exige que soit mis au point un mécanisme de consultations sur les droits de l'homme et sur les questions humanitaires afin qu'on puisse poursuivre l'examen de l'application des recommandations formulées au sujet de la dimension humaine, envisage le respect des accords, le respect des espoirs internationaux, donne une définition plus claire des obligations déjà assumées et prévoie des garanties pour leur application. Les réunions d'experts, les forums et autres conférences, dont la convocation devrait suivre la réunion du suivi de Vienne, joueront un rôle utile en favorisant un progrès équilibré et significatif dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en contribuant à la sécurité internationale.

Si la politique internationale a évolué de façon très positive dernièrement, il convient de faire remarquer que cela est dû en grande partie au fait que l'on a reconnu que l'établissement de la sécurité internationale est une tâche d'une grande complexité qui touche tous les domaines de la vie. Chaque aspect concret de la sécurité est étroitement lié à tous les autres et a une influence sur les autres. L'initiative concernant la sécurité internationale dans son ensemble, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, est basée sur cette reconnaissance. Nous espérons sincèrement que l'appel lancé aux Etats Membres pour leur demander de poursuivre le dialogue, d'élaborer en commun des éléments d'une sécurité générale et de mettre au point les mesures pratiques concrètes qui s'imposent recevra leur assentiment et leur soutien. Nous partageons tous le même objectif, qui est de réduire dès que possible l'écart très souvent manifeste entre les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et les réalités de la situation internationale actuelle.

Un aspect fondamental de la sécurité, touchant directement à la sécurité de la vie elle-même, est celui du désarmement ou de l'accumulation des armements. Le premier accord de désarmement véritable entre l'Union soviétique et les Etats-Unis

M. Varkonyi (Hongrie)

sur l'éltmination des missiles à moyenne et à plus courte portée est d'une importance historique majeure, même si elle ne touche qu'une petite partie de l'ensemble des arsenaux. Le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire (INF) a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du désarmement en introduisant un système de vérification assorti d'un ensemble de réglementations strictes et détaillées, autrefois inconcevables, prévoyant le contrôle de son application. Jusqu'à présent, l'expérience de cette application a démontré de façon pratique qu'il est véritablement possible de rechercher la sécurité par la voie du désarmement.

Les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis élaborent un accord portant réduction de 50 % des armes offensives stratégiques. Nous restons convaincus que si les parties s'arment de la volonté politique nécessaire et sont prêtes au compromis, il n'y aura plus d'obstacle politique et technique à un accord, et un nouvel accord de désarmement ouvrant la voie à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires sera signé dans un proche avenir.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue l'été dernier, a été un événement marquant sur le plan de la diplomatie en matière de désarmement multilatéral. Hélas, la percée psychologique à laquelle j'ai fait allusion ne s'est pas produite dans le domaine du désarmement multilatéral. Il est donc urgent de veiller à ce que le désarmement multilatéral se renforce et revête la forme d'accords concrets analogues à ceux obtenus dans le domaine du désarmement bilatéral. Bien que les participants à la session extraordinaire sur le désarmement n'aient pu parvenir à élaborer un document final consensuel, le Gouvernement de la République populaire de Hongrie estime, avec de nombreux autres pays, que cette session n'a pas été un échec.

De l'avis de mon gouvernement, l'importance que revêt cette session extraordinaire tient pour l'essentiel au fait que la communauté internationale a de nouveau reconnu la nécessité d'une approche multilatérale à l'égard du désarmement. En outre, les Etats participants sont convenus que les Nations Unies devraient dans l'avenir se voir assigner un rôle plus important en ce qui concerne le règlement des questions de désarmement. Il est particulièrement important que le rôle imminent que doivent jouer les Nations Unies dans le contrôle de l'application des accords de désarmement ait fait l'objet d'une attention très grande au cours de la session extraordinaire. Nous sommes convaincus qu'un rôle aussi décisif pourrait à la longue être joué par une agence internationale de vérification, créée sous les auspices des Nations Unies. A cet égard, nous attachons une très grande importance également aux efforts des Six de Delhi dans ce sens.

Au cours de la session extraordinaire, de nombreuses propositions concrètes et importantes ont été faites, qui pourraient faire l'objet dans l'avenir de débats et de négociations dans les enceintes de désarmement ou servir de base à des mesures nécessitant un consensus. Si nous voulons progresser en matière de désarmement multilatéral, il faut qu'à la présente session aussi, ces propositions fassent l'objet d'un examen approfondi.

Durant cette session extraordinaire, la Conférence du désarmement de Genève a elle aussi bénéficié d'un intérêt accru. Ce regain d'intérêt pour cette enceinte irremplaçable de désarmement s'est reflété dans les visites de haut niveau accomplies cette année et dans d'importantes déclarations de politique prononcées en diverses occasions.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'intensification des travaux du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques mérite une mention particulière. En même temps, nous regrettons que la conférence n'ait pu mettre la dernière main à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques.

Le lancement de travaux de fond sur une interdiction totale des explosions nucléaires reste une tâche prioritaire dont la Conférence du désarmement doit s'acquitter pour faire progresser le désarmement nucléaire. La création d'un mécanisme approprié ne doit souffrir aucun retard. Nous estimons que pour sortir de l'impasse actu\l1e les Etats membres de la Conférence du désarmement doivent reconnaître la nécessit de pourparlers multilatéraux sur cette question et respecter les principes de progressivité.

Ces dernières années, la Conférence du désarmement a examiné la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et a identifié les problèmes connexes. Il nous faut aujourd'hui prendre des mesures concrètes visant à prévenir, ne serait-ce que par étapes, l'extension de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Afin que des progrès puissent être réalisés en la matière, il conviendrait également de s'accorder sur des aspects partiels d'intérêt pratique qui, parce qu'ils sont importants, permettraient d'aboutir à l'objectif ultime. La création d'un mécanisme de vérification internationale constitue un tel aspect. Il serait tout aussi souhaitable d'accélérer les travaux sur l'interdiction des armes radiologiques. Etroitement liée à la précédente, la question de l'interdiction complète des attaques contre des installations nucléaires doit continuer de recevoir l'urgence qu'elle mérite.

A l'heure actuelle, on s'accorde de plus en plus aussi à reconnaître sur le plan international que la limitation et la réduction des forces armées et des armements classiques, tant aux niveaux global que régional, constituent des facteurs

non négligeables du désarmement nucléaire. L'accent mis sur le désarmement classique est la conséquence logique du fait que l'accumulation des armes classiques revêt des dimensions de plus en plus menaçantes, qu'une partie importante de la capacité destructrice de tels armements se rapproche de plus en plus de celle des armes de destruction massive et que le désarmement classique piétine par rapport à l'élan continu du désarmement nucléaire. Nous espérons que les premiers efforts prometteurs déployés en Europe pour favoriser le désarmement classique trouveront un écho dans d'autres régions du monde.

A la suite des consultations des 23, qui ont eu lieu parallèlement à la réunion de suivi de Vienne, les travaux visant l'élaboration d'un mandat pour des pourparlers sur le désarmement portant sur la région qui s'étend de l'Oural à l'Atlantique sont pratiquement achevés. Mon gouvernement juge essentiel que les négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques soient entamées dans les plus brefs délais, après la conclusion de la réunion de suivi de Vienne. Les mesures qui seront probablement adoptées concerneront les forces avancées des deux grandes puissances, ainsi que celles des pays de petite et moyenne tailles de la région, et encourageront ces derniers Etats à déployer une activité accrue et à jouer un rôle plus déterminant. La Hongrie serait intéressée par un accord aux termes duquel les forces basées sur son territoire seraient également concernées par la première étape des réductions. Nous espérons que les pourparlers permettront, dans un avenir prévisible, d'accroîtrp. le sentiment de sécurité en Europe et de créer, grâce à l'élimination des éléments de menace qui préoccupent les parties, un climat stable. marqué par un équilibre de l'incapacité mutuelle offensive des forces adverses.

Elément de poids dans l'instauration de la sécurité internationale, l'élimination des foyers de crise régionaux.

Les efforts collectifs, et en particulier le climat de compréhension qui est apparu entre les parties directement intéressées, ont, à propos de plusieurs questions d'ordre régional inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mis un accent plus marqué sur le rôle efficace des Nations Unies dans la solution pratique de tels problèmes, ainsi que dans la création de cadres et de conditions techniques de règlement. La mesure dans laquelle l'Organisation mondiale pourra s'acquitter de sa mission à l'égard du mainti.en de la paix, l'instauration d'un

M. Varkonyi (Hongrie)

cessez-le-feu et sa supervision, permettra d'évaluer la capacité de renouvellement des Nations Unies.

Les Accords de Genève sur l'Afghanistan peuvent être considérés comme un précédent extrêmement significatif. Les progrès constatés dans le retrait des troupes soviétiques attestent clairement la bonne volonté de l'Union soviétique. Nous souhaitons que l'accord soit pleinement respecté par toutes les parties et que le processus de réconciliation nationale ramène la paix en Afghanistan. Nous pensons qu'il est nécessaire que la session actuelle de l'Assemblée générale examine ce problème dans cet esprit et conformément à cette approche.

Les efforts des Nations Unies ou, plus précisément, que le Conseil de sécurité et, personnellement, le Secrétaire général ont déployés, ont été décisifs pour aboutir, après tant de tentatives avortées, à un cessez-le-feu dans la guerre qui oppose depuis près de 10 ans l'Iran à l'Iraq et qui a prélevé un lourd tribut en vies humaines et en biens matériels. Des travaux encourageants ont lieu avec la participation des Nations Unies pour instaurer la paix. Aujourd'hui, une importance toute particulière est accordée à la modération des parties en jeu et à leur volonté de coopérer à la mise en oeuvre de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Notre modeste contribution à une paix durable se traduit par la participation de lS Hongrois au contingent du Groupe d'observateurs des Nations Unies charqé de surveiller l'application du cessen-le-feu. Mon gouvernement espère que le cessez-le-feu sera bientôt suivi de la conclusion de la paix, qui mettra fin aux hostilités et aux dévastations.

Bien sûr, les efforts des Nations Unies ne suffiront pas à eux seuls à garantir le succès, la volonté politique et la détermination des gouvernements des pays impliqués étant également indispensables à l'élimination des foyers de crise. Le passé récent a donné une illustration prometteuse avec la recherche du règlement de la question de Chypre.

Après de longues années, la possibilité semble se présenter de progresser dans le règlement de la situation dans la partie australe de l'Afrique. Nous appuyons les efforts faits pour trouver une solution négociée, et esœrons que les pourparlers en cours aboutiront à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, à l'octroi de l'indépendance à la Namibie et à des garanties internationales pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola.

La tournure positive que prend la recherche d'une solution pacifique aux conflits régionaux renforce notre conviction que l'intensification des activités des Nations Unies augmenterait les chances de trouver également un juste règlement à la crise du Moyen-Orient. On reconnaît de plus en plus que le chemin qui mène à une solution du conflit satisfaisante pour toutes les parties concernées passe par une conférence internationale qui devrait se tenir sous les auspices des Nations Unies. De même, les événements qui ont lieu dans les territoires occupés soulignent le besoin urgent de trouver rapidement une solution à la crise.

Le climat international dans son ensemble serait favorablement influencé par le règlement rapide du conflit d'Amérique centrale, facteur sérieux de déstabilisation, avec la participation de tous les pays concernés, sur la base du respect des normes généralement acceptées du droit international.

Mon gouvernement appuie et suit avec confiance les efforts qui sont faits pour résoudre la question du Kampuchea par des moyens pacifiques et dans un cadre national. Il admire la modération et le sens des réalités dont font preuve les pays et les forces politiques qui oeuvrent au règlement de ce problème.

La Hongrie salue les propositions présentées dans le but de réduire et éliminer la tension dans la péninsule coréenne en tant qu'effort fait pour trouver les moyens permettant de créer les conditions négessaires à la solution du problème

de Corée, qui tiennent compte du renforcement de la paix et de la sécurité de la région asiatique et des intérêts du peuple coréen.

Les questions relatives à l'économie mondiale et aux relations économiques internationales occupent une place de plus en plus importante dans les activités des Nations Unies. Cela n'est que naturel, la coopération internationale et l'environnement extérieur du développement économique étant devenus d'une importance vitale pour tous les Etats Membres. Cependant, les activités de l'ONU et de ses institutions spacialisées dans les domaines économique, financier, commercial, technico-scientifique et écologique ne reflètent toujours pas les conditions et priorités actuelles dictées par les réalités du monde d'aujourd'hui, même si l'économie mondiale a connu pendant les années 70 et 80 des changements radicaux.

A l'aube de la dernière décennie de notre siècle, les gouvernements devraient tout faire pour que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, au lieu de rester passives devant l'évolution économique du monde, s'efforcent de relever les défis économiques, contribuant ainsi, grâce à une volonté commune dégagée par consensus et à une réconciliation des intérêts nationaux et régionaux, à créer des conditions susceptibles d'assurer dans toute la mesure du possible la croissance soutenue des économies nationales et la constante expansion des relations économiques internationales.

Nous savons que ce processus suscitera des conflits. Il faut donc concentrer les efforts sur le renforcement du rôle des Nations Unies et de leurs organes pour qu'ils puissent faire des prévisions concernant l'évolution et l'équilibre de l'économie mondiale et puissent également gérer les problèmes économiques, commerciaux, financiers, relatifs à l'environnement et autres, et en faciliter la solution. Nous sommes convaincus que l'harmonisation des intérêts et la mise en place des instances capables de gérer les problèmes peuvent créer les conditions nécessaires pour permettre aux organisations internationales d'exercer une influence plus fructueuse tant sur le développement des économies nationales que dans les différents domaines de la coopération régionale et mondiale.

Mon gouvernement part de l'hypothèse que les objectifs régionaux et mondiaux peuvent être harmonisés grâce à un esprit ouvert et au respect mutuel des intérêts de chacun. Cependant, une bonne volonté manifestée par les organisations internationales ou une politique commune élaborée par elles, ne serait véritablement efficace que s'il était tenu compte des réalités internationales et

des lois de l'économie. Les efforts d'intégration régionale sont l'une de ces lois au stade actuel de développement de l'économie mondiale. Les organisations chargées de l'intégration régionale jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie nationale et seront pendant longtemps encore un stimulant pour la croissance économique. Dans le même temps, certaines tendances à l'isolationnisme risquent également de surgir au moment où la coopération économique se renforcera dans les régions intégrées. Nous pensons que de telles tendances, même si elles servent à court terme les intérêts des participants à cette intégration, risquent à long terme de freiner le développement soutenu de l'économie mondiale dans son ensemble. Nous nous réjouissons donc du caractère officiel des relations entre le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et la Communauté économique européenne (CEE), ainsi que de l'accord bilatéral déjà conclu entre la Hongrie et la CEE et des futurs accords bilatéraux que conclueront les Etats membres de la CEE et ceux du CAEM. Cette évolution s'inscrit parfaitement dans le processus européen de coopération et du renforcement de la confiance qu'elle permettra de développer davantage.

On va commencer sous peu à élaborer le Programme de développement et de coopération pour la dernière décennie du siècle. A notre avis, en formulant ce programme pour la quatrième Décennie du développement, les gouvernements devraient tenir compte des réalités d'aujourd'hui pour jeter les bases de l'avenir. Je peux vous assurer que mon gouvernement prendra part de façon active et constructive à ce travail particulièrement important.

Les efforts internationaux visant à protéger et à respecter les droits de l'homme devraient servir les mêmes objectifs et apporter la solution des problèmes économiques et financiers mondiaux grâce au consensus et à l'action commune destinés à promouvoir le bien-être de la société et de l'individu, à créer des conditions de vie tout aussi valables au siècle prochain et à permettre le plein épanouissement de la liberté de l'homme. L'une des pierres anqulaires de la politique étrangère du Gouvernement hongrois est l'encouragement et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine humanitaire et des droits de l'homme, et l'utilisation dans toute la mesure du possible des instruments qu'offrent à cette fin les Nations Unies.

Le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le développement de la coopération internationale dans cette perspective sont des facteurs importants de renforcement de la confiance entre Etats. On reconnaît

M. Varkonyi (Bongrie)

de plus en plus que l'exercice des droits de l'homme et le maintien de la sécurité internationale sont directement et étroitement liés. D'une part, ce lien apparaît manifestement dans le fait que des violations graves et systématiques des droits de l'homme et le mépris des règles internationalement reconnues ont, comme l'expérience internationale le montre, un effet négatif sur les relations interétatiques comme sur le climat politique international, et peuvent mettre en danger la sécurité internationale. D'autre part, les décennies qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous ont appris une leçon non négligeable, à savoir que la détente et la coexistence pacifique sont les conditions indispensables à la promotion de l'exercice des droits de l'homme. Je rappellerai que l'une des premières victimes de la guerre froide a été précisément la cause des droits de l'homme.

Il s'ensuit que l'idée selon laquelle la question des droits de l'homme relève exclusivement de la politique intérieure des Etats est maintenant périmée à tout jamais. En établissant un catalogue international des droits de l'homme et en créant des organes et des mécanismes internationaux destinés à suivre et surveiller.' le respect par les Etats de leurs obligations dans le domaine humanitaire et des droits de l'homme, les Nations Unies ont donné un nouvelle dimension à la coopération multilatérale, polarisant l'attention de la communauté et de l'opinion publique internationales sur la question des droits de l'homme.

M. Varkonyi (Hongrie)

A cet égard, et en tant que nouvelle preuve de son désir de coopérer et de sa politique ouverte, la République populaire de Hongrie a, au début du mois dernier, déclaré qu'elle reconnaissait la compétence du Comité des droits de l'homme en vertu de l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et, en même temps, a adhéré au Protocole facultatif de ce pacte.

Par ces mesures, nous souhaitons confirmer que nous sommes prêts à participer, sur un pied d'égalité, aux activités dans le domaine des droits de l'homme, de même qu'à appuyer les efforts internationaux communs en vue de mettre en oeuvre les normes pertinentes et de vérifier leur respect dans le cadre d'activités internationales communes.

Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie et l'opinion hongroise suivent avec un intérêt particulier l'exercice par les nationalités de leurs droits et se soucient des violations des droits individuels et collectifs des minorités. Cela est d'autant plus naturel que les Hongrois vivant dans les pays voisins constituent la plus importante minorité nationale en Europe. Dans toutes les instances, chaque fois que l'occasion se présente, nous demandons la préservation des diverses traditions culturelles et artistiques des minorités nationales, la protection de leur patrimoine historique, de leur droit à parler et à promouvoir leur langue maternelle et notamment l'enseignement dans lœur lanque maternelle dans toutes les écoles et à tous les niveaux. L'assimilation forcée de minorités nationales, leur oppression culturelle et l'élimination de conditions propres à leur assurer une existence indépendante, intellectuelle et physique sont, nous en sommes convaincus, inacceptables à notre époque pour la commu...uté internationale.

Par conséquent, il est important que, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous procédions à la codification de ces droits qui n'ont pas été énoncés dans la Déclaration. A notre avis, il s'aqit des droits des peuples à l'autodétermination, à la sauvegarde de leur culture nationale et à la protection effective des droits individuels et collectifs des minorités nationales.

A notre époque, il est fondamental d'éliminer la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle exercée contre des nations et des minorités nationales. Nous sommes convaincus qu'une réglementation internationale juridiquement contraignante contribuerait à approfondir les contacts humains et, partant, à les améliorer.

Nous sommes heureux des efforts déployés sous les auspices des Nations Unies, que rien ne peut remplacer, pour mettre fin aux violations systématiques et graves des droits de l'homme. Les pratiques humiliantes et les politiques de discrimination fondées sur la race, la nationalité, la religion ou sur tout autre motif, les violations du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, la torture et d'autres châtiments cruels et inhumains ainsi que les mauvais traitements, la coercition physique, la réinstélllation forcée, la limitation ou le déni des droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels sont autant de phénomènes que la communauté internationale, ainsi que les Nations Unies et leurs institutions, doivent éliminer en adoptant des mesures efficaces et résolues.

Le règlement des problèmes contemporains et l'accroissement de la coopération internationale conformément aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples présupposent un renforcement de la diplomatie multilatérale. Les organisations et conférences régionales et multilatérales fournissent les instances appropriées pour parvenir à des accommodements multilatéraux, pour chercher et adopter des arrangements acceptables pour toutes les parties intéressées.

L'amélioration de la situation internationale au cours de l'année écoulée et les conditions plus favorables existant à l'heure actuelle contribueront certainement à accroître le rôle des Nations Unies et, de façon concrète, leur permettront de s'acquitter des obligations énoncées dans la Charte.

Il importe, pour favoriser la coopération internationale et le règlement de problèmes urgents qui restent en suspens, que l'Organisation mondiale et, au premier chef, les représentants des Etats Membres tirent le meilleur parti des conditions favorables existantes pour relancer les activités des Nations Unies, accroître son prestige et son efficacité, renforcer sa capacité d'adopter des mesures pratiques et assurer le bon fonctionnement de l'Organisation mondiale conformément aux exigences de notre époque.

Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie souhaite contribuer à ces effor n poursuivant une politique étrangère entièrement conforme aux buts et principes les Nations Unies et, dans ce contexte, sa délégation participera de façon active et constructive aux travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 5.